

## Formation Obligatoire Secteur HCR

ACTION :	<b>Le Permis de Former en HCR</b> <b>Mise à jour</b>
✓ Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre à jour les connaissances acquises sur :</b></li> <li>- Les conditions d'une intégration professionnelle réussie</li> <li>- Les principes d'organisation et de réalisation du parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail (Transmission et Evaluation des Compétences)</li> <li>- Les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de Formation en alternance dans le secteur HCR.</li> </ul>
✓ Public concerné Pré requis	<p>Public : Cette formation s'adresse aux tuteurs et maîtres d'apprentissages, quatre ans après avoir suivi le permis de former.</p> <p>Pré requis : Être titulaire du permis de former</p>
✓ Progression pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprendre les Enjeux du Tutorat</li> <li>- Retour d'Expériences</li> <li>- Revoir les Contrats en alternances dans le secteur HCR</li> </ul>
✓ Programme ou contenu	- Voir annexe
✓ Moyens et Méthodes Pédagogiques	<p>Salle de cours / vidéo projection Apports Méthodologiques et Didactiques des formateurs Démarche Participative Remise d'un Support Guide d'application</p>
✓ Moyens d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Test d'évaluation</li> <li>- Fiche d'évaluation de fin de stage</li> <li>- Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences (Article L6313-1 du code du travail)</li> <li>- Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation</li> </ul>
✓ Intervenants	- Permanent Service Apprentissage CCI
✓ Durée totale de l'action	1 Jour
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'Heures</li> <li>✓ Horaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 Heures</li> <li>- 8h30 à 12h00 // 13h30 à 17h00</li> </ul>
✓ Période ou dates	* ANNEE 2019 *
✓ Périodicité	Nous consulter
✓ Coût	<p><b>270 € HT</b></p> <p>+ Frais de dossier annuel : 40 € HT (non adhérent à l'UMIH du Haut-Rhin)</p> <p><b>* Possibilité de prise en Charge (Budget FPC) *</b></p>
✓ Lieu	UMIH du Haut-Rhin 5 rue de la Gare Colmar

**PROGRAMME :**

**Le Permis de Former en HCR**

**Mise à jour**

**RAPPELS :** Rôle et missions de la fonction de tuteur dans le cadre des contrats d'alternance

**Comprendre les enjeux du tutorat**

- Engager une relation pédagogique pour former efficacement dès la phase d'accueil
- Établir un programme de travail en concertation avec le centre de formation
- Présenter les outils de coordination et de suivi
- Organiser les activités de l'alternant
- Aider l'alternant à l'exécution de son travail
- Suivre la réalisation du travail
- Évaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant

**Retour d'expériences**

- Analyser les difficultés rencontrées
- Identifier les points forts dans la gestion du tutorat
- Effectuer un bilan des contrats réalisés ou en cours
- Collecter des éléments qualitatifs des expériences acquises lors de l'accompagnement des contrats précédents

**Revoir les contrats en alternance dans le secteur HCR**

- Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié
- Forme et durée des contrats
- Réglementation et durée de formation

**Conclusion : Synthèse**

...